

Déclaration préalable

au vol en zone peuplée d'un aéronef sans équipage à bord

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

Réalisée par AURELIEN BOURG

Le 27/06/2023

L'exploitant

Nom Monsieur BOURG Aurélien Thomas

SIRET 94751764500018

Nom commercial LUMIDRONE

Contact

Courriel aurelien.bourg@gmail.com

Téléphone 0698023216

Contact joignable pendant les vols

Civilité Monsieur

Nom BOURG

Prénom Aurélien Thomas

Courriel aurelien.bourg@gmail.com

Téléphone 0698023216

Description des vols

Type d'opération Scénarios standard nationaux

Environnement En agglomération

Pilotage de l'aéronef En vue du télépilote

Scénario S3

Hauteur maximale de vol 50 m

Date des vols

Date de début de vol 05/07/2023 à 21h00

Date de fin de vol 12/07/2023 à 0h00

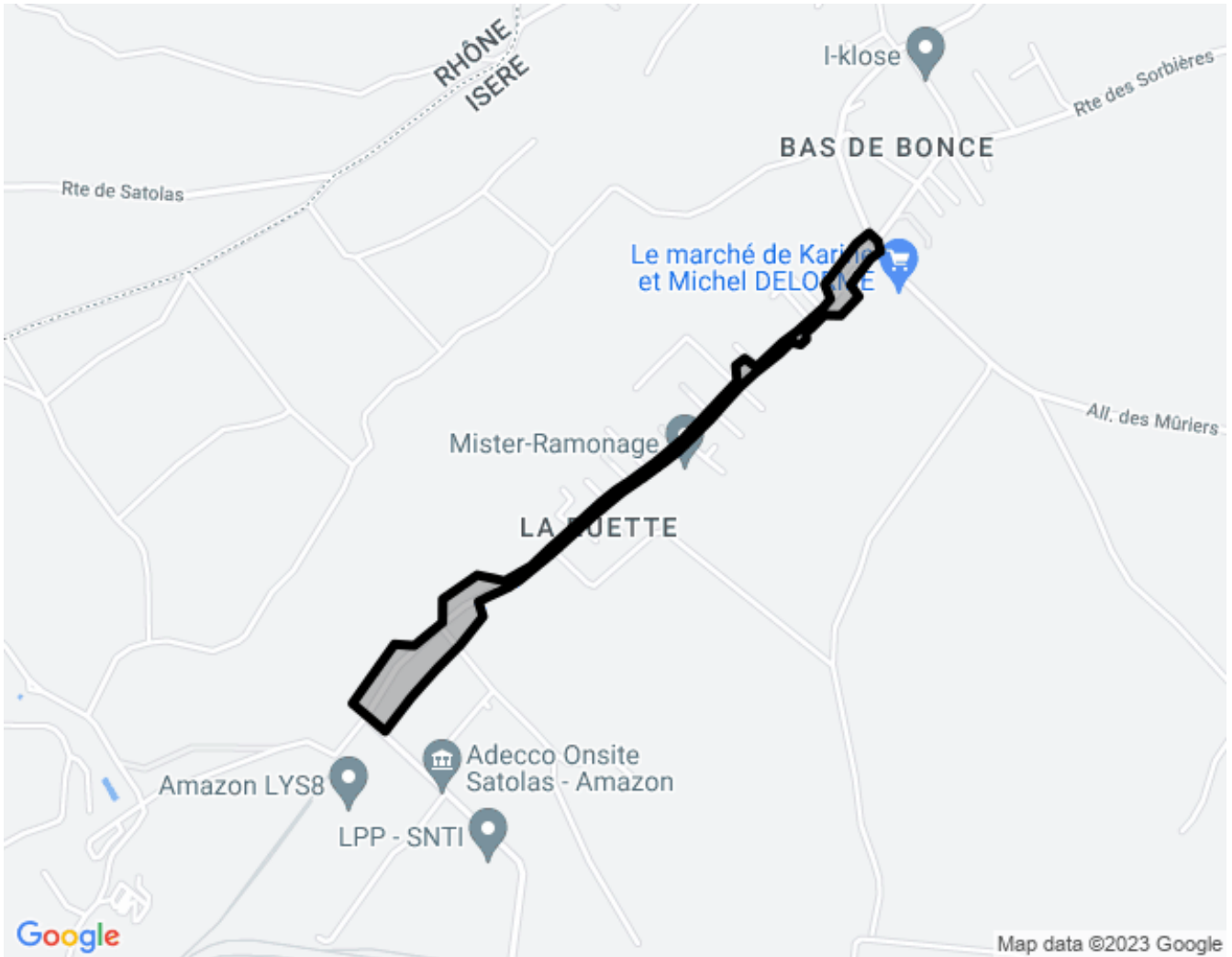
Zone de vol

Commune Satolas-et-Bonce

Code postal 38290

Adresse/description du site La mission a pour but de réaliser des prises de vues aérienne de nuit de l'éclairage public sur une partie de la route de la Ruelle.

Zone de vol détaillée



[Cliquez ici pour voir la carte interactive](#)

Aéronefs susceptibles d'être utilisés

Numéro d'enregistrement	Type d'aéronef	Constructeur	Modèle	Masse maximale (kg)
UAS-FR-320195	Multirotors	DJI	Mavic 3	0.91

Autres informations utiles

La mission consiste à la réalisation de photos et de vidéos de l'éclairage public en place permettant d'illustrer la détection de présence de l'éclairage sur la route de la Ruette. Les vols seront réalisés de nuit à une hauteur de 50mètres maximum.

Pièces justificatives à fournir séparément

L'exploitant a été informé qu'il devait transmettre, par retour de courriel, les pièces justificatives suivantes, et que le préavis de 5 jours ouvrables ne commence qu'à réception d'un dossier complet :

- Tout document spécifique éventuellement requis par la préfecture concernée (l'exploitant a été informé que dans le cas d'une première demande auprès d'une préfecture, il devait impérativement la contacter pour connaître les éventuels documents spécifiques exigés).